

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En vigueur au 16 Juin 2023.

Ces conditions annulent et remplacent toutes les versions antérieures.

RESERVATION :

Dans le cas d'une réservation à titre privée :

La validation de la réservation sera prise en compte à réception de l'acompte ; celui-ci peut être délivré à distance, par empreinte bancaire, ou sur place selon les moyens de paiements acceptés par Jet Concept 2A. Le montant de l'acompte retenu est établi selon les critères suivants :

- 30 € d'acompte pour la « Arbitru »,
- 65 € d'acompte pour la « What else »,
- 75 € d'acompte pour « Sunset aux îles »,
- 130 € d'acompte pour « Sémillante »,
- 155 € d'acompte pour « Recto Verso ».

Dans le cas d'une réservation portant sur un groupe de personnes ou bénéficiant d'un tarif spécifique établi selon un devis personnalisé (tel qu'une prestation VIP, BUISNESS, ou encore EVENTS..):

La validation de la prestation sera prise en compte à réception de l'acompte, correspondant à 30% du montant TTC de la commande. Ce règlement peut nous être retourné par chèque ou par virement.

PRIX :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations et caractéristiques de la randonnée, qu'il a choisie selon ses attentes. Son choix tient compte des restrictions relatives à la pratique du Jet Ski, et de la condition physique du ou des participants.

Il est clairement indiqué que nos tarifs comprennent :

- l'équipement complet : le gilet (obligatoire), mais aussi combinaisons et lunettes (à disposition du client),
- le carburant,
- l'assurance en Responsabilité Civile (Attestation affichée suivant la procédure règlementaire),
- l'encadrement par un moniteur diplômé, inscrit sur l'agrément en cours de validité (validé par la DDTM de la Corse du Sud).

Enfin, dans le cas d'une réservation à titre privée, les tarifs s'entendent par jet ; vous pouvez profiter de l'activité en solo ou en Duo (deux personnes maximum par jet).

Dans le cas d'une réservation portant sur un groupe de personnes ou bénéficiant d'un tarif spécifique établi selon un devis personnalisé (tel qu'une prestation VIP, BUISNESS, ou encore EVENTS..), le tarif prend en compte le souhait formulé : à savoir le nombre de participants, ainsi que le nombre de jets souhaités (éléments indiqués en marge du devis).

RESPONSABILITE :

Chaque participant doit se conformer aux consignes et règles de navigation clairement expliquées par le moniteur lors du Briefing; nous ne pouvons être tenus pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente, ne répondant pas aux consignes de sécurité avancées par le moniteur.

Conscient de leur responsabilité, le client (ou responsable de groupe) établit une caution pour le matériel confié. En cas de dégradation de celui ci, ou d'un dommage à un tiers, la caution sera retenue, en attendant de transmettre au client, dans un délai de 7 jours ouvrés maximum, le montant précis des réparations à opérer. Il est entendu, que toute personne établissant une caution s'engage à régler le montant TTC des dommages occasionnés, dont le montant maximum, est celui demandé en caution.

Dans le cas d'une réservation à titre privée, le client établit, à la signature de son contrat de location, la caution pour son ou ses jets réservés, par chèque ou par empreinte bancaire. Si le client n'est pas en mesure de déposer le montant de la caution demandée, le départ lui sera refusé et l'acompte débité.

Dans le cas d'une réservation portant sur un groupe de personne ou bénéficiant d'un tarif spécifique établi selon un devis personnalisé (tel qu'une prestation VIP, BUISNESS, ou encore EVENTS..), une caution globale, correspondant au nombre de machines engagées, doit être établie, avant le départ de la prestation, par chèque ou par empreinte bancaire. Le porteur de caution peut indifféremment être : la société dont le « groupe » est issu, l'agence événementielle, ou une quelconque organisation, qui entend prendre à sa charge les éventuels dégâts qui pourraient être occasionnés par les participants pour lesquels la prestation a été mise en place. Si le « groupe » n'est pas en mesure de déposer la caution, la prestation sera annulée, et la totalité du montant TTC de la prestation exigée.

REGLEMENT :

Nous vous proposons différents moyens de paiements :

- Cartes bancaires : Visa, Mastercard. (Attention : American Express non acceptée)
- Chèques Vacances (sur présentation d'une carte d'identité ou permis, au nom des chèques vacances)
- Espèces (en Euros)
- Chèques Vacances Connect

(Nous acceptons les chèques ou les virements bancaires si ceux-ci sont établis par une société en cours d'activité.)

Dans le cas d'une réservation à titre privée, le solde du règlement s'effectue au départ de la randonnée, après avoir signé le contrat de location.

Dans le cas d'une réservation portant sur un groupe de personnes ou bénéficiant d'un tarif spécifique établi selon un devis personnalisé (tel qu'une prestation VIP, BUISNESS, ou encore EVENTS..), le règlement du solde de la prestation s'effectue 24 heures avant le départ de la prestation selon le moyen de paiement souhaité, ou dans les 15 jours suivants la date de facturation (date mentionnée sur la facture), dans le seul cas où la facture n'a pas été émise avant la prestation. Ce délai de règlement passé, une pénalité de 10 % sera appliquée, pour tout règlement transmis dans les 30 jours suivants. Au-delà de 30 jours de retard, la SARL Jet Concept 2A comptabilisera 1% de pénalité supplémentaire par jour de retard accumulé.

ANNULATION ou MODIFICATIONS :

• De votre part :

Toute annulation (ou modification), quel qu'en soit le motif, de votre part, avant la prestation doit nous parvenir par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

Dans le cas d'une réservation à titre privée, le montant des sommes retenues est calculé selon le barème suivant :

- A plus de 24 Heures du départ de la prestation : forfait de 10€ couvrant les frais de gestion pour les prestation « full jet », 40 € pour les prestations « mix jet / bateau »;
- A moins de 24 Heures du départ de la prestation : le montant de l'acompte enregistré lors de votre réservation. (Vous pouvez cependant proposer à une autre personne de bénéficier de la prestation **dans les mêmes conditions** ; dans ce cas votre acompte vous sera remboursé)
- Au cours de la prestation : toute interruption volontaire de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par le moniteur, pour comportement irresponsable ou non respect des consignes de sécurité.

Dans le cas d'une réservation portant sur un groupe de personnes ou bénéficiant d'un tarif spécifique

établi selon un devis personnalisé (tel qu'une prestation VIP, BUISNESS, ou encore EVENTS..), le montant des sommes retenues est calculé selon le barème suivant :

- A plus de 72 Heures du départ de la prestation : 30% du montant total TTC de la prestation réservée ;
- Entre 3 et 2 jours du départ de la prestation : 60% du montant total TTC de la prestation réservée ;
- A moins de 48 Heures du départ de la prestation : la totalité du montant TTC de la prestation réservée ;
- Au cours de la prestation : toute interruption volontaire d'un participant n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par le moniteur, pour comportement irresponsable ou non respect des consignes de sécurité.

● **De notre part :**

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, ou de report, en accord avec le client.

Dans la mesure où l'activité est étroitement liée aux conditions météorologiques, et plus particulièrement : au vent ; le moniteur se réserve le droit de décider jusqu'au tout dernier moment, d'annuler la randonnée. Une solution de remplacement ou un report vous serait alors proposé. Cette décision tient compte de facteurs météorologiques influents sur le confort de la randonnée, tels que le vent ou la pluie (une couverture nuageuse n'entache en rien le confort ou la sécurité du jet skieur).

Dans le cas d'une réservation portant sur un groupe de personnes ou bénéficiant d'un tarif spécifique établi selon un devis personnalisé (tel qu'une prestation VIP, BUISNESS, ou encore EVENTS..), Jet Concept 2A convient de faire un point précis sur les conditions météorologiques annoncées, à 72H-48H du départ de la prestation. Dans la mesure du possible, Jet Concept 2A anticipera sa décision quant à la faisabilité de la randonnée, de façon à laisser la possibilité au client de se retourner, ou à la réorganisation de celle-ci. Si la prestation vient à être annulée de notre part pour ces raisons, indépendantes de notre volonté, le client se verra alors intégralement remboursé.

LITIGES :

Toute réclamation relative à votre randonnée doit être adressée à Jet Concept 2A par lettre recommandée avec AR dans un délai de 7 jours après votre prestation.

SARL Jet Concept 2A

Route de Chera - 20146 SOTTA

Tel : 06 69 39 32 18

Société Immatriculée au RCS d'Ajaccio

Siret : 522 339 027 00024

Code APE: 7721Z

N° de TVA Intracommunautaire: FR38522339027

Agrément Jeunesse et Sports : 02A10ET0006

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle :

Generali - Segment Entreprises Dommages entreprises - 75456 Paris Cedex 09

Contrat n° AP 250 139